Watten. — Un accident, de nature à faire sourire sur le marché de cette commune, le 21 courant. Mlle Marthe Deuninghes glisse et en tombant s'en casse le bras droit à la hauteur du poignet.

Bourbourg-Campagne. — Dimanche prochain à Bourbourg-Campagne il y aura un « formidable », comme dit le roi des coqueleux de Bourbourg-Campagne, combat de coqs chez M. Jamesoone, à 11 heures.

On assure qu'on recevra pour cette partie des coqueleux de la Belgique et que des paris sérieux sont engagés.

Gare aux coqs du renommé coqueleux : ils n'ont qu'à bien se tenir.

St-Pierre-brouck. — Des voleurs ont tenté de s'introduire dans la cave de Mme Lampe, après avoir brisé les carreaux de bois.

Aux cris : « Au voleur ! » poussés par cette dame, les malfaiteurs se sont sauvés et se sont dirigés vers la demeure de M. Verwels ; celui-ci a constaté le lendemain un vol de lard fumé et de quelques kilogs de beurre.

Bierne. — De l'enquête ouverte, il résulte que le vieillard trouvé gelé s'est échappé pendant que le garde malade, qui le veillait, s'était absenté. Il brûla deux fois les carreaux et se fit des blessures constatées sur le corps. On attribue cet acte à un accès de fièvre typhoïde à la suite duquel il a été frappé d'une congestion cérébrale.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Sinistres commerçants. — La police a arrêté les nommés Potiez Louise, veuve Robache, âgée de 35 ans, Roch Louis, 38 ans, journalier, et Roch Auguste, 24 ans, ouvrier teinturier, demeurant rue Leblond, au Fort Nieulay, inculpés d'avoir détenu une vache enfermée près de l'Abattoir (Bâtiment). Cette vache venait du dehors et avait été reconnue, à l'autopsie, comme atteinte de tuberculose généralisée. Cette bête avait été enfoncée le 18 octobre et avait détaché un bœuf de chez de Pacide phénique. Une perquisition, opérée par M. Bollier, commissaire de police, au domicile des inculpés, a fait découvrir 10 kilos de viande corrompue, acidulée, provenant de cette vache.

L'enquête a établi que plusieurs personnes du quartier avait acheté de cette viande.

Vol. — Hier, vers onze heures et demie du matin, Mme Rolland, demeurant rue de la Mer, 17, qui se trouvait à la vente publique, rue de la Citadelle, a été victime d'un vol de dix-sept francs et d'une tabatière qui se trouvaient dans sa poche.

L'auteur est inconnu.

Une enquête est ouverte.

— Procès verbal a été dressé à la charge du nommé Paul Revreyn, âgé de 21 ans, tullistes, demeurant route de Marck, inculpé de coups et blessures.

Rely. — Lundi soir, vers dix heures, le feu a consumé dans la ferme du sieur Dehouse, cultivateur à Rely, une grange, deux étables et un hangar, deux vaches et un porc ont pris dans les flammes. La violence du vent avait rendu l'incendie, on n'a pu que préserver les bâtiments voisins. Le préjudice s'élève à 2000 fr. non couverts par une assurance. Le feu paraît avoir pris dans l'étable d'où il a été communiqué par une lanterne qu'on y avait oubliée.

Hénin-Liétard. — La contremaître a été écrouée à la maison d'arrêt de Bethune, le nommé Sébastien-Alexandre-Joseph, boulevard des Italiens, un autre accident causé par l'électricité a failli amener un grave sinistre à un mois de distance.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, vers 2 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré au Casino de Paris. Le concierge du établissement en faisant sa ronde habituelle, aperçut des flammes qui s'échappaient d'un petit corps de bâtiment qui sépare les deux halls.

Le feu venait de se déclarer parmi les fils et les accumulateurs électriques servant à produire le jour d'artifice tiré tous les soirs au Casino de Paris.

L'incendie se communiqua au velum qui couvre toute la salle, et en crut pendant un instant que le bâtiment entier allait être la proie des flammes. Heureusement, les pompiers de la caserne Blanche furent sur les lieux en un instant et, après trois quarts d'heure de travail, ils étaient maîtres du feu.

Les dégâts s'élèvent à une dizaine de mille francs.

Deux théâtres de New-York, éclairés à l'électricité, sont devenus la proie des flammes. Suivant un télégramme qu'enregistre l'Electricien », l'enquête a démontré que la cause du sinistre aurait été chaque fois un arc établi entre deux circuits qu'on avait eu la négligence de croiser l'un sur l'autre.

Si la nouvelle est exacte, l'explication est loin de fournir une excuse aux ingénieurs. Elle ne fait qu'aggraver la faute qu'ils ont commise, mais attendons de plus amples détails avant de nous prononcer à ce sujet.

LA PHTHISIE PULMONAIRE
ET LA BRONCHITE CHRONIQUE

Ces deux terribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité, ont fait l'objet d'une étude spéciale par le Docteur Jules BOYER, ex-interne des hôpitaux. Réunir en une seule brochure de 160 feuillets les observations sur ces maladies, depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostiques jusqu'à leur remède, mettre le malade à mesure de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical, n'en est pas moins à la portée de tous! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (22e édition). Envoi franco contre 1 fr. 50, chez M. Jules Rubault, à Paris, 56, rue Rochechouart.

Nouvelles à la Main

Le docteur est venu voir la maman et le bébé.

Pour le bébé, de l'excellent lait, et valler surtout à ce que le lait soit de la même vache.

Quant à la maman, repos de grave, du bon, de faiblesse, seulement. Avec des biftecks bien saignants.

— Du même bœuf, docteur ?

On parle de Tartempionville, des Bellot-Plastiques, qui cherche, mais en vain à réparer des ans, l'irréparable outrage :

— N'empêche, dit X..., qu'elle s'ait un tant transcendant.

— Sans dents, surtout, réplique quelqu'un.

BRULE-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Le festival Gounod à Tourcoing. — Nous rappelons à nos lecteurs que l'exécution de *Redemption*, l'œuvre célèbre de M. Gounod aura lieu dimanche prochain, 25 janvier, à 7 heures du soir à Tourcoing.

Les dernières répétitions promettent de la part des chœurs de la Société de musique et de l'orchestre une interprétation hors ligne.

La salle est pour ainsi dire complètement louée et les places restant disponibles ne sont pas nombreuses.

Le concert sera terminé à 10 heures.

Programmes des Spectacles-Concerts

THÉATRE DE ROUBAIX. — Direction : Mme Veuve G. Deschamps. — Bureau : 4 à 6 heures ; le soir, 6 à 9 h. — Dimanche 25 janvier 1891 : Spectacle exceptionnel, pour la première fois à Roubaix : — Première représentation de l'immense succès de Théâtre des Nouveautés de Paris.

LE PUITS QUI PARLE

Pièce à grand spectacle.

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Drame en cinq actes, de MM. Arnould et Fournier — Flammarion.

THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE. — Vendredi 23 janvier. — *Miss Helyett*, opérette en trois actes.

THÉATRE-CONCERT DES VARIÉTÉS. — Vendredi 23 janvier. — Grand succès de Mmes Séaldée et Hélène Cyr.

Concert par toute la troupe.

Deux Jolies Femmes, vaudeville en un acte. — Les Canotiers, ballet réglé par Mlle Mistral. — La Tarentelle, ballet, réglé par M. Mistral.

Jeudi 24 : Mlle Mistral, danseuse étoile extraordinaire au bénéfice de M. Delaive, chef d'orchestre.

Première représentation de *La Chanson de Fortunio*, opéra comique.

FAITS DIVERS

Toujours l'Electricité

Au Casino de Paris. — Après l'incendie du Casino de Grand-Théâtre, boulevard des Italiens, un autre accident causé par l'électricité a failli amener un grave sinistre à un mois de distance.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, vers 2 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré au Casino de Paris. Le concierge de l'établissement en faisant sa ronde habituelle, aperçut des flammes qui s'échappaient d'un petit corps de bâtiment qui sépare les deux halls.

Le feu venait de se déclarer parmi les fils et les accumulateurs électriques servant à produire le jour d'artifice tiré tous les soirs au Casino de Paris.

L'incendie se communiqua au velum qui couvre toute la salle, et en crut pendant un instant que le bâtiment entier allait être la proie des flammes. Heureusement, les pompiers de la caserne Blanche furent sur les lieux en un instant et, après trois quarts d'heure de travail, ils étaient maîtres du feu.

Les dégâts s'élèvent à une dizaine de mille francs.

Deux théâtres de New-York, éclairés à l'électricité, sont devenus la proie des flammes. Suivant un télégramme qu'enregistre « l'Electricien », l'enquête a démontré que la cause du sinistre aurait été chaque fois un arc établi entre deux circuits qu'on avait eu la négligence de croiser l'un sur l'autre.

Si la nouvelle est exacte, l'explication est loin de fournir une excuse aux ingénieurs. Elle ne fait qu'aggraver la faute qu'ils ont commise, mais attendons de plus amples détails avant de nous prononcer à ce sujet.

PAR CES GRANDS FROIDS

consommez l'excellent spécifié **BANYULS-TRILLES**, vin tonique, fortifiant et reconfortant, **recommandé par les célébrités médicales.**

DANS TOUS LES CAFÉS

Exiger la marque.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Vol à Armentières

Trois filles publiques, Malvina Verlière, 21 ans, journalière, Adèle Hallard, 21 ans, ouvrière et Marie Delaplace, lingère, demeurant toutes à Armentières viennent s'asseoir sur le banc des prévenus pour répondre d'un vol qu'elles ont commis le 30 novembre dernier au préjudice du sieur Edmond Labbe, comptable.

Celui-ci avait fait, dans la journée du 30, divers recouvrements au nom de son patron, M. Gaudier, fabricant de tulles, et possédait une somme d'environ 7,000 francs, quand le soir en retournant chez lui, il fut accosté par les trois prévenues qui invita à boire à l'estaminet de la *Ville de Bruxelles*, un des plus mal famés d'Armentières. Bientôt les consommations furent plusieurs fois répétées et le lendemain Labbé s'aperçut qu'il lui manquait un billet de mille francs. Il fallait même être pourvu pour vu sa préjudice de son patron.

Lorsque l'enquête ouverte, le commissaire de police découvrit que le vol avait été commis par la fille Verlière de complicité avec ses amies et qu'elles s'étaient partagées les mille francs ; chacune avait reçu 333 francs.

Labbé a été interrogé hier comme principal témoin. Son attitude est des plus embarrassées et c'est que par phrases entrecoupées qui répond au président. Cet homme individu qui a été victime il y a environ trois mois d'un vol à Marcq-en-Barœul. Il prétend qu'il ne se rappelle plus rien et qu'il ne peut fournir aucun renseignement, étant ce jour-là dans un état d'ivresse assez avancée.

Il est produit ensuite à l'interrogatoire des prévenues.

La fille Verdière prétend que Labbe a déposé un billet de banque sur l'armoire, tandis qu'au contraire le témoin dit qu'elle a profité d'un moment où il dormait pour s'emparer de son portefeuille et y prendre le billet.

La fille Hallard affirme la même chose. Elle dit que Labbe n'était pas ivre et que c'est lui qui leur a donné mille francs.

— Qu'avez-vous fait de cet argent ?

— J'ai fait des voyages et j'ai bien vécu avec. (Rires dans l'auditoire).

D'autres témoins sont entendus, notamment le commissaire de police, qui a été informé par un marchand de paille qui, d'après les affirmations des prévenues avait exigé 100 francs pour changer le billet de mille francs. Il dit que cette assertion est fausse ; en tout cas il en conclut, dans cette affaire tout aussi suspecte.

En outre, Verdière Malvina est poursuivie pour vol d'un foulard au préjudice de Mme Guillain.

Le tribunal condamne Malvina Verdière, dite Billant et Marie Delaplanque, chacune à six mois prison.

Scènes de violence dans un chauffoir

Dans la nuit du 31 décembre dernier, le nommé Auguste Delecluse, 21 ans, cordonnier, César Tromont, 22 ans, pelotonneur, Fidèle Marchand, 19 ans, chauffeur, et Henri Tromont, 20 ans, corroyeur, se sont présentés en état d'ivresse au chauffoir public de la rue Saint-Sauveur et cherchèrent querelle au garçon Dehaine qui voyant leur attitude, voulut les mettre à la porte. Aussitôt, tous se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups.

Ils ont été condamnés : Auguste Delecluse, Fidèle Marchand, César Tromont, chacun à trois mois de prison et 25 francs d'amende ; Henri Tromont, 4 mois et 21 francs.

Autres condamnations ; Maria Cémalré, cabaretière, Roubaix, 2 mois de prison (défaut), pour vol — Florimond Dupuis, journalier, 6 mois prison pour fraude. — Léon Corbu, brasseur à La Bassée et Charles Honneblé, chasseur de France pour chasse.

Me GUERANNE.

FAITS DIVERS

Toujours l'Electricité

Au Casino de Paris. — Après l'incendie du Casino du Grand-Théâtre, boulevard des Italiens, un autre accident causé par l'électricité a failli amener un grave sinistre à un mois de distance.

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, vers 2 heures du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré au Casino de Paris. Le concierge de l'établissement en faisant sa ronde habituelle, aperçut des flammes qui s'échappaient d'un petit corps de bâtiment qui sépare les deux halls.

Le feu venait de se déclarer parmi les fils et les accumulateurs électriques servant à produire le jour d'artifice tiré tous les soirs au Casino de Paris.

L'incendie se communiqua au velum qui couvre toute la salle, et en crut pendant un instant que le bâtiment entier allait être la proie des flammes. Heureusement, les pompiers de la caserne Blanche furent sur les lieux en un instant et, après trois quarts d'heure de travail, ils étaient maîtres du feu.

Les dégâts s'élèvent à une dizaine de mille francs.

Deux théâtres de New-York, éclairés à l'électricité, sont devenus la proie des flammes. Suivant un télégramme qu'enregistre « l'Electricien », l'enquête a démontré que la cause du sinistre aurait été chaque fois un arc établi entre deux circuits qu'on avait eu la négligence de croiser l'un sur l'autre.

Si la nouvelle est exacte, l'explication est loin de fournir une excuse aux ingénieurs. Elle ne fait qu'aggraver la faute qu'ils ont commise, mais attendons de plus amples détails avant de nous prononcer à ce sujet.

PETITE CORRESPONDANCE

Deux Consertis. — Nous l'ignorons. Passez au rayon du marchand de vins aux bleuets.

Un lecteur assidu. — L'arrêté n'est pas applicable aux pigeons voyageurs.

L. V. — Le plus clair, c'est que vous vous adressiez à la gendarmerie ou au bureau de recrutement, place aux Bleuets.

L. V. — Wesquerel. — 1° Du jeudi 15 au mercredi 28 octobre 1890. — 2° Du mercredi 30 mai au mardi 9 juin 1891.

LE FACTEUR

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 21

Pierre Larose, rue de Condé, cour Vronan, 12. — Emilienne Constant, rue du Pile, 241. — Louis Castelain, rue Ma Campagne, 4. Flamencourt, 17. — Marguerite Lepoutre, rue de Lys, 35. — Sophie Blount, Hôtel Dieu. — Germaine Corbeau, rue Longue Haie, 33 — Charles Bourgeois, boulevard de Paris, 97. — Alfred Bourmanen, rue Longues Haies, cour Debouvre, 15.

Du 22

Jeanne Gaillard, rue Pierre, cour Cormorant 4. — Henri Scollaick, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 2. — Elodie Flordion, rue Beaumont, maison Lemaire, 1. — Marie Dupont, rue de Lannoy, 119. — Suzanne Savoye, rue de Naples, cour Dervieux, 1. — Raymond Carrette, rue Wacquez, cour Thiers, 8. — Alfred Godevroy, rue de Condé, 18.

Décès du 21

Gaston Debehaut, 3 ans, rue Paul Bert, 61. — Marie Tavernier, 2 ans, rue Longues-Haies, 221. — Adolphe Deffennier, 11 ans, rue Clémenceau, 25. — Antoinette Pauwels, 66 ans, rue des Arbres-Morts, impasse Mozart, 11. — Alexandre Dupont, 69 ans, 11 bis, Place du Travail. — Jules Dupont, 66 ans, 11, Hubert Delaplace, 74 ans, id. — Joséphine Delaplace, 4 mois, place de Wattrelos, dans un bateau. — Gustave Dupont, 2 ans, quai de Gand.

Du 22

Jean Dervaeux, 58 ans, rue de Tournai, 18. — Hélène Lemain, 64 ans, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 1. — Clémence Noppe, 23 ans, sentier du Ballon, maison Caly. — Germaine Castelain, 10 jours, rue de l'Industrie, 39. — Virginie Coisne, 51 ans, rue St-Louis, maison Screpel-Houssel, 3. — Marie Noyeu, 62 ans, rue des Longs, 11.

Mariages du 21

Entre : Ivo Derulyer, 25 ans, conducteur de tramways et Joséphine Dehicle, 21 ans, tisserande, rue Vallon, 29 bis.

Du 22

Entre : Hubert Bodson, 26 ans, chapelier, Lille et Catherine Ghuysen, 25 ans, chapelière, Grande-Rue, 96. — Emile Durieu, 31 ans, calorifère et Marie Cléro, 27 ans, infirmière, rue Beaucourant, 27.

ÉTAT-CIVIL D'HEM

Du 1er au 15 janvier

Naissances. — Marie Roux, rue Pasteur. — Alfred Gaugiuls, Tisse. — Noémie Jaulin, rue Pasteur. — Clémentine Sénard, Tris. — Henri Dehouvrin, Trois Ronchets. — Julien Capiau, Petit Lannoy. — Julien Dubrœuck, Plan.

Décès. — Prosper Broux, 71 ans, Petit Lannoy. — J. Hennebel, 71 ans, Sart. — Clémence Sohn, Trois Ronchets. — Isabelle Dubrœuck, 23 ans, Petit-Lannoy.

Mariage. — Entre : Jules Carrier, domestique, et Pauline Hondt, tisserande, à Hem.

Publications de mariage. — Entre : Blaise Hoque, tisseur de velours, et Sophie Delaporte, tisseuse, à Roubaix. — Léon Desrousseaux, employé, Paris et Angèle Dubus, journalière, Hem. — Jules Lagache, tulleur, Lannoy et Marie Schoen, sans profession, Hem.

CONSEIL PAR JOUR

Quelques précautions à prendre en cet hiver. Quand vous marchez contre le vent, ce vent perçant qui vous glace jusqu'à la moelle, couvrez votre bouche d'un mouchoir ou de préférence d'un foulard de soie.

Lorsque vous voyagez en chemin de fer, par-dessus vos chaussures, portez de hautes chaussettes de laine.

Bonhomme FRANCIS

Bébé se révolte

Bébé tout en larmes, pousse des cris aigus. Ni caresses, ni menaces ne peuvent calmer l'enfant tout à coup, le pauvre chérubin ne trouve plus d'huile de foie de morue que lui présente son père, Bébé, dans un accès de colère, crie le voyant saisi désarmé : « Tu vois, dit-elle, il faut définitivement renoncer à cette huile de foie de morue qui dérange tant Bébé. Mais, ma chère, j'ai adopté depuis quelque temps déjà, et adopté depuis longtemps, les Tablettes de Lactarine, Exposé à M. Lechaux, pharmacien à Bordeaux, un nourrisson de 31 ans, qui n'a pu prendre 4 flacons de son excellent médicament et dit lui de joindre sa brochure intéressante, qui ne dépasse 4 lignes environ. Notre cher Mignon, l'en suis sûre, prendra avec plaisir ce dépuratif agréable, qui, comme le prouvent les lettres que je reçois, produit des résultats étonnants, parce qu'en même temps qu'il fortifie, il donne de l'appétit. »

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Dénis et Cie ; Cousin, Pharmacie Centrale ; Colbert et Cie, Deronchin, rue Faidherbe. — A Tourcoing : MM. Brunelle, Vanneuville. — A Valenciennes : M. Sabin-Boutet. — A Frouzet : M. Hersier, pharmacien. — A Maubeuge : M. Huart, pharmacien. — A Boulogne-sur-Mer : M. Dutertre, pharmacien. A Hondschoote, Du Bil, 12, rue de la Gare. — A Douai : M. Callier, pharmacien. — Toutes pharmacies.

SIROP et PATE d'AUBERGIER
DU LACTOGAIUM
LA SEULE ALIMENTATION RÉELLEMENT RÉPARATRICE DES ENFANTS, BRONCHITES, IRRITATION de la GORGE et de la POITRINE. — SIROP : 2 fr. PATE : 1 fr. 50.

COQUELUCHE
Traitement spécial par le LACTOGAIUM et le SIROP d'AUBERGIER
Le Flacon : 2 fr. — Le Sirop : 2 fr. — Le Lactogaium : 1 fr. 50